

Article 21 du Règlement

l'Afrique du Sud une révolte sanglante, nous devrions avoir recours à toutes les formes possibles de pressions économiques, y compris des sanctions.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE**LES PENSIONS AUXQUELLES LES PERSONNES ÂGÉES ONT DROIT**

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, chacun d'entre nous est responsable des personnes âgées dans sa circonscription. Nous, les ministériels, savons—et les députés des partis d'opposition le savent également—que le gouvernement n'a aucune intention de supprimer la sécurité de la vieillesse.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Cessons de faire courir ces bruits alarmants qui ne sont pas dignes des députés de la Chambre. Déclarons haut et fort à nos électeurs que nous ne les laisserons pas tomber.

Des voix: C'est un appel à l'aide.

Des voix: Oh, oh!

M. Winegard: Monsieur le Président, les chiens aboient, la caravane passe.

Des voix: Bravo!

M. Winegard: Les personnes âgées toucheront, comme l'a promis le premier ministre (M. Mulroney), leur pension et la sécurité de la vieillesse auxquelles elles ont droit. Faisons donc notre possible pour infuser un sentiment de joie, de paix et de sécurité dans l'esprit des personnes du troisième âge en cette période des fêtes.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI**LES EMPLOIS D'ÉTÉ DONT LES ÉTUDIANTS ONT BESOIN**

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est): Monsieur le Président, aux environs du 15 avril, les étudiants d'université auront terminé leurs cours et seront prêts à travailler pendant les vacances d'été. Bon nombre d'entre eux cherchent déjà un emploi et plusieurs se sont adressés à nous. Ils s'inquiètent parce que le gouvernement dont la première priorité devait être la création d'emplois a supprimé le programme Été Canada qui fonctionnait depuis quelques années.

Lorsque j'ai demandé au premier ministre (M. Mulroney), le 5 décembre, quand il annoncerait un nouveau programme pour remplacer Été Canada, il m'a dit que son gouvernement

faisait des consultations et qu'il aurait quelque chose à annoncer sous peu. Nous sommes rendus au 20 décembre, la Chambre s'ajourne demain et le gouvernement n'a encore rien annoncé. Dans quelques mois, les étudiants auront besoin d'un emploi pour payer leurs frais de scolarité et leurs dépenses l'an prochain. Employeurs et employés doivent savoir dès maintenant ce que le gouvernement entend proposer.

Le gouvernement a déclaré qu'il maintiendrait les centres d'emplois et les emplois pour étudiants qui relèvent du secteur public, mais qu'en est-il des emplois auxquels Été Canada participait toujours dans le cadre des organismes bénévoles? Non seulement ce programme était important pour les étudiants mais aussi pour les organismes bénévoles à qui il permettait de rendre de nombreux services.

Puisqu'il est traditionnel d'annoncer le programme d'emplois d'été avant le congé de Noël, le premier ministre nous dira-t-il, aujourd'hui ou demain, ce que le gouvernement entend faire? Les étudiants voudraient le savoir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALE**LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANT**

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour rétablir les faits concernant une déclaration de l'honorable député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) lundi. Il a indiqué que lorsque l'ancien gouvernement a introduit le crédit d'impôt pour enfant en 1978, il l'avait fait sans réduire aucune autre prestation aux familles canadiennes.

Monsieur le Président, la vérité, c'est que l'ancien gouvernement a, en même temps, modifié les prestations destinées aux familles canadiennes, mais pas à leur avantage. Sous l'ancien régime, le système de prestations pour enfants a été restructuré à compter du 1^{er} janvier 1979. Les allocations familiales sont passées de \$25.68 par mois par enfant à \$20 par mois. Il s'agit d'une réduction de 22 p. 100. En outre, le gouvernement a aussi éliminé une réduction d'impôt de \$50 par enfant.

Pour résumer, le crédit d'impôt pour enfant a été financé par une réduction des allocations familiales et l'élimination de la réduction d'impôt pour enfant.

Maintenant que nous évoquons la possibilité de modifier à nouveau la distribution des prestations à l'intérieur du système, les députés libéraux trouvent l'idée inacceptable. Il est intéressant, monsieur le Président, de constater comment des engagements acceptables pour les libéraux deviennent inacceptables lorsqu'ils sont simplement à l'étude, si c'est un gouvernement progressiste conservateur qui les propose.